

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 1916

Une poignée de nouvelles, disparates, mais dont l'ensemble montre où nous en sommes

Les Petites-Soeurs des Pauvres, qui hébergent plusieurs centaines de vieillards dans leurs asiles de la rue Haute et d'Anderlecht, ont trouvé, à la campagne, des fournisseurs compatissants disposés à les ravitailler en pommes de terre. Mais il faut une autorisation de transport. La *Kommandantur* la refuse. Les pauvres vieux se nourriront de betteraves ou de ce qu'on pourra trouver d'autre (1).

Des autos allemandes heurtent un pavé, le soir, sur la route de Haelen à Vilvorde. La commune de Vilvorde est condamnée à payer quatre surveillants qui se tiendront en permanence, à cet endroit, dès la tombée du jour. Coût : 300 francs par mois.

L'agent de police bruxellois Jacques Teelen a conservé l'heure belge à sa montre. Un Allemand qui lui demande l'heure et devant qui il tire cette montre s'en aperçoit. L'agent est condamné à 14 jours d'emprisonnement à Saint-Gilles « *parce qu'il a une opinion anti-allemande* ». Après quoi il est

expédié dans un camp d'outre-Rhin, comme indésirable, jusqu'à la fin de la guerre !

Les tribunaux militaires continuent, sans répit, à prononcer des peines odieusement élevées. Madame Hammelrath, qui a deux fils au front belge, est condamnée à 15 ans de travaux forcés. Des douzaines de personnes de province sont frappées en même temps qu'elle.

(1) Voir à la date du 26 janvier 1917 la réponse faite à une autre requête des Petites-Soeurs des Pauvres